
GTH OUTRE-MER BASSIN ATLANTIQUE : REUNION

N°1

24 mai 2016, DEAL Martinique

SOMMAIRE

Personnes présentes	2
Ordre du jour	3
Contexte.....	3
Passage en revue des 52 actions	4
Conclusions	13

PERSONNES PRESENTES

Nom	Prénom	Structure
BARTHE	Stéphanie	SEPANGUY
BOULARD	Nicolas	Conservatoire du littoral
BRONDEAU	Alain	Conservatoire du littoral
DE PRACONTAL	Nyls	GEPOG
DELNATTE	César	DEAL Martinique
ETIENNE	Denis	DEAL Martinique
GALL	Yolande	DEAL Guadeloupe
GARNIER	Laurent	PNRG
GRESSER	Julie	Office de l'eau Martinique
HIELARD	Gaëlle	Office de l'eau Martinique
KANOR	Sophie	Office de l'eau Guadeloupe
MANGEOT	Loïc	Office de l'eau Martinique
MOREAU	Marie-Michèle	Conservatoire du littoral
PIBOT	Alain	Conservatoire du littoral
SAM	Jonathan	DEAL Guyane
SUTTER	Emmanuel	DEAL Martinique
THEVENIN	Emmanuel	ATEN
THOUARD	Emmanuel	Ifremer
UDO	Hélène	MNHN
VANDERSARREN	Gaëlle	Pole Relais zones humides et mangroves d'outre-mer

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du contexte historique du plan national d'actions en faveur des milieux humides
2. Rappel sur les différents groupes de travaux « zones humides » existants
3. Présentation des groupes liés au plan national et plus particulièrement du groupe thématique outre-mer
4. Présentation des six axes du plan
5. Présentation des 52 actions et travail collectif

CONTEXTE

Voir les présentations

PASSAGE EN REVUE DES 52 ACTIONS

Actions	Constat	Propositions
AXE 1 : Renforcer la mise en œuvre de la convention de RAMSAR en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement		
1. Renforcer la mise en œuvre de la convention de RAMSAR en France	<p>Manque de visibilité des sites ultramarins</p> <p>Manque d'animation vers les sites ultramarins (sauf pour la journée du 2 février)</p>	<p>Lister les gestionnaires de ces sites</p> <p>Animer ce réseau de gestionnaires</p> <p>Proposer de nouveaux sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rizières de Mana/Savanes Sarcelles, • Eventuellement Pripri de Yiyi <p>Travailler à la visibilité des sites RAMSAR pour la COP132</p>
1 bis. Lancer le nouveau Label "Ville Ramsar" en France	Label non connu en outre-mer	<p>Obtenir les infos sur le label et voir si les villes d'outre-mer sont éligibles.</p> <p>Si oui quelles villes pourraient être candidates ? Proposition de Morne-à-l'Eau (Guadeloupe)</p>
2. Mettre en place l'objectif 15 d'Aichi de restauration de 15% d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides Lancer le nouveau Label « Ville RAMSAR »	<p>Sujet important mais limité en méthodologie</p> <p>Nombreux projets avec mesures de compensation (grand port en Guadeloupe, golf de la Pagerie en Martinique, etc.)</p> <p>Existence d'une plateforme spécifique : http://www.genieecologique.fr/</p> <p>En novembre, forum des gestionnaires sur liens entre génie écologique et TVB (appel à proposition en cours)</p> <p>Deux publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux (atlas) des actions en génie écologique • Annuaire des acteurs 	<p>A faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer un réseau d'acteurs en restauration écologique en outre-mer • Réaliser un état de l'art (appel à projet en Martinique en réflexion) • Faire remonter les besoins (animation, formation, valorisation, etc.) à l'Aten (Evanne Le Fur). Enquête ouverte du 1^{er} au 15 juin 2016 : http://besoin-formation.espaces-naturels.fr/node/33 • Relecture des SDAGE car des dispositions répondent à cet objectif 15 de façon explicite. • Peut aussi être mis en œuvre dans le cadre de la compensation des dossiers loi sur l'eau. • Réflexion qui doit intégrer la gestion des EEE. <p>L'ODE972 souligne l'intérêt de passer un appel à projet Etat/collectivités pour pousser les collectivités locales à développer des projets.</p> <p>Piste de la préemption par la Safer pour raison environnementale (action spécifique aux DOM, disposition de la loi d'avenir)</p>

3. renforcer l'investissement de la France au Comité permanent de la Convention de Ramsar	Il faut renforcer la place de l'outre-mer dans le niveau national et international	Créer des passerelles pour les initiatives locales, afin qu'elles soient valorisées aux échelles nationales et internationales. Lien à créer avec les gestionnaires des sites
4. Poursuivre la relance Medwet en Méditerranée	Non concerné	RAS
5. Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique Subsaharienne	Non concerné	RAS
5 bis. Lancer un projet international sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux migrateurs sur l'axe ouest Atlantique	Axe Ouest atlantique très important pour la circulation des oiseaux migrateurs	Proposition d'une nouvelle action Elargir la thématique aux poissons migrateurs sur l'axe Ouest Atlantique ? Voir avec l'ONCFS (action en cours)
AXE 2 : développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides		
6. Développer l'observatoire national des zones humides	Existence d'observatoires locaux qui pourraient être le relai de la structure nationale	Lister les organismes existants et à venir <ul style="list-style-type: none"> • OMB en Martinique (41 acteurs impliqués) • Plateforme Karugeo en Guadeloupe • Différents outils en Guyane mais rien de réellement formalisé comme ORB • Etc.
7. Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux de zones humides	Existence de cartes par territoire	Lister les cartes et ressources existantes Guadeloupe : <ul style="list-style-type: none"> • carte globale faite en 2007 (Atlas des zones humides de Guadeloupe) • la mesure n°76 du SDAGE 2016-2021 prévoit un inventaire via chaque PLU. Ceux validés à ce jour : Gosier, Baie-Mahault. Ceux en cours : Abymes, Petit-Bourg, Le Moule, Morne-à-l'Eau • l'inventaire des ZHIEP n'a pas été mis en œuvre Martinique : <ul style="list-style-type: none"> • inventaire révisé, carte répondant en partie à l'action • le SDAGE permet de protéger et gérer les ZH et les mangroves (7 mesures) • l'inventaire des ZHIEP est mis en œuvre Guyane : <ul style="list-style-type: none"> • 2 zones humides cartographiées en détail (Crique Fouillée et une partie de la Savane Trésor) avec données satellites et terrain • Cartographie des mangroves réalisée dans les années 90 puis 2000, et les deux cartes sont très différentes (problématique du trait de côte) Cartographie des mangroves et arrières mangroves

<p>8. Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides</p>	<p>Lien avec travaux EFESE, GT « milieux humides ». Outre-mer représenté par Gaëlle HIELARD</p>	<p>Les mangroves n'étaient pas initialement intégrées par la démarche mais c'est chose faite. Prévoir d'intégrer des indicateurs pertinents pour l'outre-mer. Prévoir un soutien à Gaëlle HIELARD (éventuellement Gaëlle VANDERSARREN et Guillaume DIRBERG en appui ?)</p>
<p>9. Bancariser les inventaires de zones humides</p>		<p>Lister les données disponibles</p> <p>Guadeloupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposition 76 du SDAGE 2016-2021 : cartographie des ZH à l'échelle parcellaire, • Bancarisation dans KARUGEO <p>Martinique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couche SIG existante avec toutes les ZH de plus de 100m² géoréférencées. • Pas de bancarisation à ce jour. Proposé de verser à l'ONB – ou vers le PRZH <p>Guyane</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en cours avec le SINP mais sur l'ensemble des espaces naturels (non spécifique ZH) • Collecte de données ponctuelle <p>Reverser l'ensemble de ces données vers une cartographie nationale ?</p> <p>Dictionnaire zone humide du SANDRE est-il disponible ?</p>
<p>10. Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides</p>	<p>Fort besoin d'indicateurs</p> <p>LIFE en cours d'écriture en Guyane (pas spécifique aux ZH)</p> <p>Pas de typologie des habitats en Guyane</p>	<p>Alerter sur la notion d'indicateurs globaux trop homogènes et pas adaptés aux différents bassins.</p>
<p>11. Renforcer la séquence ERC sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction</p>		<p>a) IBR (Inventaire biologique rapide) par 15 chercheurs Cubains. Voir Gaëlle HIERLARD pour protocole et résultats. La méthode d'évaluation rapide des fonctions sera publiée au second trimestre 2016 (uniquement métropole à ce stade mais une déclinaison outre-mer est envisagée)</p> <p>b) Intégration des ZH dans les SAR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SAR 973 vient d'être validé en Conseil d'Etat la semaine dernière - Le SAR 971 validé - Le SAR 972 pas validé (pas prévu d'ici la fin de l'année 2016)

		<p>c) Compensation : la règle est à 1 pour 5. En Guyane, la DEAL essayait de faire du 1 pour 2 mais difficile à tenir. Jusqu'à récemment il n'y avait pas de compensation en Guyane. La DEAL a commandé un guide - étude BIOTOPE sur l'ERC (sera disponible début 2017). En Guadeloupe, le SDAGE ne fixe pas de coefficient, l'application se fait au cas par cas, mais en général la règle est de 1 pour 1,5.</p> <p>Le CDL souligne la nécessité de sensibiliser les collectivités. Il faut que le volet « réduction » soit mis en œuvre. Faire de la pédagogie sur ERC (via association des maires, gazette des communes, etc.)</p>
12. Développer la valorisation des résultats de recherche sur les milieux humides		<p>Il faut valoriser le travail de recherche effectué en outre-mer. Besoin de soutien.</p> <p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des mangroves • Projet « rivages » du Cirad • Etc.
AXE 3 : Entretien, préserver et reconquérir les milieux humides		
13. Mettre en œuvre les programmes de mesure des SDAGE visant à préserver et restaurer les fonctions des milieux humides, utiles à la qualité des masses d'eau	Absence de la mention des offices de l'eau	<p>Il faut ajouter les offices de l'eau.</p> <p>A noter qu'il n'y a pas de secrétariat technique fonctionnel dans chacun des DOM. (Le point 5.4 de l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 énonce « la coordination du système d'information dans chaque groupement de bassins est assurée par un secrétariat technique de bassin »)</p> <p>Problème identifié : les PDM ont été dimensionnés par rapports aux besoins et non pas par rapport aux moyens. Résultat, la moitié du PDM Martinique n'est pas financé.</p>
14. Mettre en œuvre les plans d'actions des SRCE/SAR en matière de restauration des milieux humides	SAR non encore validé dans tous les DOM ou validé très récemment	RAS à ce stade
15. Mettre en place des projets « LIFE » à l'instar du projet « Tourbières du massif jurassien franc-comtois »		Il existe des projets LIFE en outre-mer (recensement à faire)
16. Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les outre-mer	Absence de stratégie régionale biodiversité	<p>Il manque une stratégie régionale biodiversité (ou alors ancienne, comme en Guyane, elle date du début des années 2000).</p> <p>Priorité en 2017 de poursuivre et renforcer les inventaires, il faut commencer par faire fonctionner le réseau ZNIEFF/SAR/PLU respecté.</p> <p>Puis mise à jour des SRB.</p>

17. Renforcer la prise en compte des milieux humides par les Plans grands fleuves	RAS	RAS
17 bis. Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les accords internationaux concernant les fleuves transfrontaliers	Concerne le Maroni et l'Oyapock en Guyane et la lagune de St Martin	Existence d'un conseil du fleuve sur le Maroni (DEAL, préfet, ARS). Pas réuni depuis 2013. Mener une réflexion sur la gestion des milieux humides liés à ces fleuves.
AXE 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace		
Axe 4.1 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles		
18. Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide	GPN et licence pro en Guyane Lycées agricoles Etc.	Le même travail est à mener en outre-mer Ajouter les volets de formation continue dispensés par les chambres
19. Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide	Expériences en outre-mer <ul style="list-style-type: none"> • Buffle en zones humides • Mares en Martinique 	Il y a des expériences positives en outre-mer à valoriser. Expérience des mares du sud Martinique créées par les éleveurs dans cette zone sèche et qui s'avèrent aujourd'hui des hotspots de biodiversité. Effet recherche sur les Savanes Sarcelles. Idem en Guadeloupe.
20. Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides	RAS	RAS
21. Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides		Prise en compte de l'adaptation des races aux zones humides
22. Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide		PNRG intéressé par l'étude
23. Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre	Etude en cours sur le pâturage des zébus en Guyane Etude en Guyane sur assainissement non collectif (filtres plantés)	PNRG intéressé par l'étude. Projet d'agro écologie en Martinique (plantation sous couvert forestier)
24. Promouvoir des formes d'élevage collectives	Tentative d'élevage sur le Maroni.	Envisager l'élevage collectif sur le Maroni permettrait de résoudre certaines difficultés rencontrées. Voir avec le PAG
25. Lancer une réflexion nationale sur le maraichage en milieu humide et sur son avenir		Intéresse certaines communes d'outre-mer.
Axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace		

26. Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations	Second temps pour l'outre-mer non justifié.	Il faut que cette action considère l'outre-mer directement, aucune raison pour que ce soit fait plus tard.
27. réaliser un guide de prose en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable	Il y a des captages prioritaires en outre-mer	Le guide est également nécessaire en outre-mer.
28. Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine	Pas d'action de ce type en outre-mer	CANGT : prise en compte des ZH comme bassins tampons (communauté d'agglomération de nord grande terre, Guadeloupe) Stratégie d'intervention du CDL Proposer une action 28 bis spécifique au travail à faire en outre-mer sur ce point, pour identifier ce qui est proposé par les SDAGE et PPRI et les études ad hoc.
29. Organiser un colloque national sur les connaissances et la gestion des têtes de bassin versant	Colloque en mars 2015	RAS
30. Réaliser un guide sur les liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE	Risque de pollution des eaux souterraines par la chlrodécone.	Faire remonter les études existantes sur ce sujet pour que les exemples de l'outre-mer soient pris en compte dans le guide national. Etude en cours en Guadeloupe, phase terrain prévue en juillet 2016 (rapport de l'année 1 en septembre)
31. Promouvoir la contribution des fédérations de chasseurs et de leur réseau de sociétés locales de chasse à la conservation des milieux humides	Pas de fédération de chasse en Guyane / pas de permis de chasse en Guyane.	Besoin d'une structuration du réseau en Guyane. Besoin d'une meilleure structuration dans les autres DOM Besoin de l'implication de la fédération nationale dans les DOM. Faire remonter des exemples positifs en outre-mer.
AXE 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides		
Axe 5.1 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée		
32. Publier un recueil d'expériences issues du 1^{er} grand prix « zones humides en milieux urbanisés »	RAS	RAS
33. Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides	Pas de déclinaison spécifique outre-mer, sauf pour les illustrations et exemples.	Reprendre la fiche CEREMA pour la tropicaliser (A FAIRE par le PRZHOM ?) Plaquette fiches pour les élus sur les mangroves éditées par le CDL.
34. Lancer un nouveau Grand prix « milieux humides et urbanisation »		Vérifier la diffusion de l'information en outre-mer
35. Publier des fiches thématiques « milieux humides et urbanisation »		Vérifier la déclinaison et la diffusion de l'information en outre-mer

36. Approfondir la notion de conflits d'usages en zone urbaine et périurbaine	RAS	RAS
37. Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier		Vérifier que les grilles de labellisation EcoQuartiers s'appliquent en Guyane (à priori oui)
38. Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU intercommunaux	Existence d'un guide en Guyane : http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/le-guide-des-etudes-d-impact-a845.html	Avoir un cahier des charges pour homogénéiser la prise en compte entre les DOM. Voir disposition 76 du SDAGE Guadeloupe 2016-2021
Axe 5.2 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides dans les outre-mer*		
*Proposition concernant ce titre : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides des récifs coralliens et des écosystèmes associés		
39. Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions « mers régionales »	Pas de stratégie dans le cadre de la convention de Carthagène. Reconnaissance d'intérêt interrégional	Une réflexion commune soit être menée sur les zones humides labellisées SPAW Mise en place d'une stratégie de dépôt au secrétariat de CAR SPAW Possibilité de perdre le label ?
40. Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	Problèmes des EEE sur les herbiers de Martinique	Ajouter un volet sur la surveillance des EEE (problème halophila en Martinique et Guadeloupe)
41. Evaluer l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer français	RAS	RAS
42. Mener une évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	RAS	RAS A noter le travail spécifique réalisé en Martinique sur ce volet.
43. Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du Littoral d'ici 3 ans (soit 35 000ha)	RAS	RAS
44. Consolider le pôle relais « mangroves et zones humides d'outre-mer » et pérenniser le réseau interrégional d'observation des mangroves		Très important de continuer cette action et d'augmenter les moyens. Copilotage avec IUCN si accepté Mettre à jour la rédaction de l'action au regard de ces changements.
45. Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur		Guadeloupe : voir initiative ADEME avec l'OREC. Rapport rendu tous les deux ans. Guyane : association Guyane Energie Climat (http://www.gec-guyane.fr/)

les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)		
Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires		
46. Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens	RAS	RAS
47. Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens	Cette dynamique existe en outre-mer.	Prendre en compte la dynamique existante en outre-mer.
48. Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte	RAS	RAS
49. Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne		Repréciser l'existence des espèces amphihalines en outre-mer et le GT amphihalin se réunissant à ce sujet. Eventuellement proposer une action 49 bis. sur les avancées nécessaires en connaissance des espèces en Guyane (car à ce stade pas de connaissance sur le mode de vie amphihalin ou on).
AXE 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent		
50. Achever la mise en œuvre du dispositif de communication – formation – sensibilisation (2012-2014), l'évaluer et donner une suite à cette première étape	De nombreuses actions sont menées en outre-mer.	Lister les actions répondant au dispositif. Martinique : étude des relations des martiniquais aux mangroves en cours (volet relation avec les rivières déjà disponible) Guyane : puzzle, poster (fresque), etc. par les associations Guadeloupe : plaquette d'information grand public
51. Evaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar	De nombreuses actions sont menées en outre-mer.	Lister les actions répondant à cette demande. Martinique : les études de relations des martiniquais aux milieux sont des prémices à la valorisation du potentiel touristique. Guyane : <ul style="list-style-type: none"> • La mairie de Sinnamary a payé une étude sur l'écotourisme sur un projet de camping. • Concernant la savane Sarcelles, évaluation du potentiel touristique. • Question très importante à aborder : la charge que peut supporter le milieu (Mana, Kaw, etc.) • Deuxième question : comment le tourisme peut-il financer les zones protégées ?

		<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle étude sur Kaw à venir (marché pas encore publié) • Etude de la capacité de charge sur les Nouragues déjà réalisée
52. Renforcer les démarches de communication événementielles sur les milieux humides		<p>Bons retours sur la fête de la nature. Egalement journées de l'eau, journée de l'océan, journée des zones humides. Lister l'ensemble des acteurs et des actions.</p>

CONCLUSIONS

Actions manquantes ou à préciser :

- Intégrer l'ensemble des statuts réglementaires concourant à la protection de ces milieux (projet de réserve, contrat de milieu, SAGE, etc.). Elargir l'action 39 ?
- Thématique SHS, valeur patrimoniale de ces milieux, etc.
- Acquisition foncière autre que par le CEL ?

Prochaines étapes :

- Compléter le Gth ZH Atlantique (autres membres à identifier)
- réunion avec les bassins Océan Indien et Pacifique (d'ici cet automne) sur le même principe que ce jour
- réunion des trois bassins et correspondants outre-mer de métropole en fin d'année (novembre)
- remontées au GNMH en décembre